

André Vallini (PS), avant le conseil national sur les réformes institutionnelles:

«La Constitution doit être révisée avant septembre 2007»

Ce week-end, à Toulouse, le PS tient ses états généraux du projet pour la présidentielle de 2007, consacrés, cette fois, à la démocratie et aux réformes institutionnelles. Le député de l'Isère André Vallini, secrétaire national chargé de ces questions, propose une révision constitutionnelle en septembre 2007.



André Vallini,
député PS (Isère)

Pensez-vous que la France connaît en ce moment une crise de régime ?

En tout cas, s'il fallait une preuve supplémentaire que nos institutions sont à bout de souffle, l'affaire Clearstream souligne malheureusement leur profonde déliquescence. Même si une réforme institutionnelle n'empêchera jamais les abus de pouvoir ou les dérives éthiques, elle s'impose plus que jamais et doit être au cœur du projet du PS pour 2007.

A cause de l'usage que Jacques Chirac fait des institutions ? Ou bien le système est-il intrinsèquement en panne ?

Les douze ans de chiraquisme ont contribué à accentuer le désordre, notamment à cause de la dissolution de 1997, du référendum sur l'Europe de 2005 ou, plus récemment, des dérives constatées à l'occasion du CPE (utilisation du 49-3, absence de concertation, promulgation-suspension de la loi, dessaisissement du gouvernement au profit de l'UMP...). Sans parler du Président lui-même, abrité derrière son

statut de monarque irresponsable. Mais d'autres facteurs poussent aussi à réformer nos institutions. Je pense notamment au quinquennat, qui accélère considérablement le temps politique. Et aussi au besoin exprimé par les citoyens d'une démocratie plus participative.

A ce propos, le quinquennat change-t-il l'équilibre entre le

Président et le Premier ministre ?

Soit on ira vers un présidentialisme accru, soit vers un renforcement du rôle du Premier ministre. Dans le premier cas, la question de l'existence même du Premier ministre se pose. Dans la seconde hypothèse, c'est la fonction présidentielle qui deviendra plus arbitrale. On peut imaginer, pour renforcer le pouvoir du gouvernement, que le Premier ministre soit investi par l'Assemblée nationale avant d'être formellement nommé par le Président. Ou qu'il donne son accord au droit de dissolution que détient le chef de l'Etat. Il pourrait aussi présenter, à chaque ouverture de session parlementaire, un programme de travail dont les grandes orientations seraient débattues. **Ségolène Royal s'est prononcée pour l'impossibilité d'effectuer plus de deux mandats présidentiels.**

Qu'en pensez-vous ?

C'est inscrit dans notre synthèse du Mans... j'y suis donc favorable. Plus globalement, sur la limitation des man-

dat, il faut rendre incompatible un mandat de parlementaire ou une fonction ministérielle avec la présidence d'un exécutif local. Il faudra aussi limiter à trois le nombre de mandats successifs pour un député ou un sénateur.

Un autre grand classique consiste à vouloir renforcer le rôle du Parlement...

Classique, mais indispensable. Je pense notamment à la suppression du vote bloqué et de l'article 49-3, à la limitation du recours aux ordonnances, à la nécessité de donner plus de droit à l'opposition... Je suis surtout favorable à une modification du mode de scrutin législatif, avec l'introduction d'une forte dose de proportionnelle.

Réformer les institutions...

Les partis en parlent toujours en campagne, mais oublient de le faire une fois au pouvoir...

C'est vrai. Et c'est pourquoi cette réforme des institutions devra être engagée dès le début du prochain quinquennat, la révision de la Constitution devant intervenir au plus tard fin septembre 2007. La rentrée parlementaire pourrait même s'effectuer selon les nouvelles règles du jeu.

Et le vote des étrangers aux élections locales, c'est vraiment pour cette fois si la gauche gagne en 2007 ?

La question n'est plus de savoir si c'est nécessaire, mais celle de son application ou non dès les municipales de 2008. ◀

Recueilli par PAUL QUINIO